

dait pardon des fautes donc il croyait se rendre coupable à notre égard.

« Il était doué d'une grande douceur, d'une patience et d'une mansuétude que rien ne pouvait troubler. D'une nature timide et peut-être un peu trop défiant de lui-même, il savait cependant parler net et haut quand le devoir l'exigeait. »

(A suivre)



Questions et réponses



1° QUESTION : *Puisque la Bse Jeanne d'Arc était tertiaire de Saint François aures-vous sa statue exposée dans votre église pour encourager la dévotion des tertiaires envers leur illustre sœur ?*—Un lecteur.

RÉPONSE : Volontiers nous encourageons la dévotion de tous nos chers tertiaires à la sainte et vaillante Pucelle d'Orléans qui, selon de fortes probabilités (1), compte parmi leurs sœurs dans le Tiers-Ordre. Toutefois le bref de béatification autorise, pour le présent, le culte *public* de la vierge lorraine dans le seul diocèse d'Orléans (2). Sans doute, le Souverain Pontife voudra bien l'étendre bientôt à d'autres diocèses et à d'autres régions.

Mais en attendant, et en vertu des règles sagement tracées par le Saint Siège, et en particulier par le décret d'Alexandre VII (27 septembre 1653), déclarant que le culte *public* que l'on peut rendre aux *Bienheureux* est un culte restreint quant aux lieux auxquels il s'étend, et quant aux actes par lesquels il se manifeste, nous ne pourrions pas, sans une permission expresse du Souverain Pontife, exposer publiquement dans notre église une statue de la Bse Jeanne d'Arc. Pour le moment, la dévotion *privée* reste donc seule *universellement* autorisée quant aux statues, tableaux, images etc.

(1) Cfr *Acta O. M.*, janv. 1909, p. 9.

(2) Cfr *Acta S. S.*, 15 mai 1909, p. 393 voici quelques paroles du bref de béatification à ce sujet «... Nous accordons, pour le diocèse d'Orléans seulement, la célébration de cette Messe (de la Bienheureuse) et la récitation de cet Office... Nous accordons enfin que la solennité de la béatification de la vénérable Servante de Dieu, Jeanne d'Arc, soit célébrée dans le diocèse et les églises susdits... »